



**Laboratoires de Proximité Associés**

Analyses de biologie médicale

# Manuel de Prélèvement

A l'attention des préleveurs externes



C2-D02 Version 5 du 25/08/2017

# Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>1</b>
<b>Suivi des mises à jour du manuel</b> .....	<b>2</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>Présentation des laboratoires</b> .....	<b>3</b>
<b>Le prélèvement sanguin</b> .....	<b>7</b>
1. MATÉRIEL DE PRÉLÈVEMENT .....	7
2. PROCÉDURE DÉTAILLÉE POUR RÉALISER UN PRÉLÈVEMENT SANGUIN .....	8
3. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES .....	10
<b>Renseignements administratifs et cliniques</b> .....	<b>11</b>
1. FICHE DE TRANSMISSION .....	11
2. AUTRES FICHES DE TRANSMISSION .....	13
<b>Conservation et transport</b> .....	<b>16</b>
<b>des échantillons</b> .....	<b>16</b>
1. ÉCHANTILLONS SANGUINS .....	16
2. AUTRES ÉCHANTILLONS .....	16
3. POINTS DE COLLECTE .....	16
4. TRANSPORT .....	16
<b>Règles d'acceptation et de refus des échantillons</b> .....	<b>17</b>
<b>Règles d'acceptation de la prescription</b> .....	<b>17</b>
<b>Analyses complémentaires</b> .....	<b>18</b>
<b>Élimination des déchets</b> .....	<b>18</b>
<b>Rendu des résultats</b> .....	<b>19</b>

# Suivi des mises à jour du manuel

N° VERSION	DATE	HISTORIQUE DES MODIFICATIONS
01	22/02/2013	Création pour site internet
02	21/05/2013	Mise à jour ouverture laboratoire des Hauts du Chazal
03	17/10/2014	Mise à jour analyses, ajout site de Ornans, et changement de format
04	18/09/2015	Mise à jour délais conservation des échantillons
05	25/08/2017	Mise à jour et découpage du manuel en 2 documents : un « <b>manuel de prélèvement externe</b> » pour les éléments généraux, et un « <b>guide pratique de prélèvement</b> » (C2-D13))

<u>Auteur</u>	<u>Valideur</u>	<u>Approbateur/Diffuseur</u>
Estelle GEORGEOT	Catherine FOURNAT	Mathilde LUGAND

## Introduction

Ce manuel de prélèvement est destiné aux professionnels de santé réalisant des prélèvements pour notre laboratoire.

Il a été rédigé de manière à vous donner toutes les informations utiles pour réaliser la phase pré-analytique des examens de biologie médicale, tout en respectant les exigences de la **norme NF EN ISO 15189**, imposée par la **loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale**.

La phase pré-analytique des examens comprend l'acte de prélèvement, et tout ce qui l'entoure et sécurise le dossier patient : identification, renseignements administratifs, conservation, transport...

C'est une phase essentielle pour que les résultats d'analyses soient fiables et justes.

Par la convention signée entre vous et nous, chacun s'engage à garantir une prise en charge optimum du prélèvement des patients.

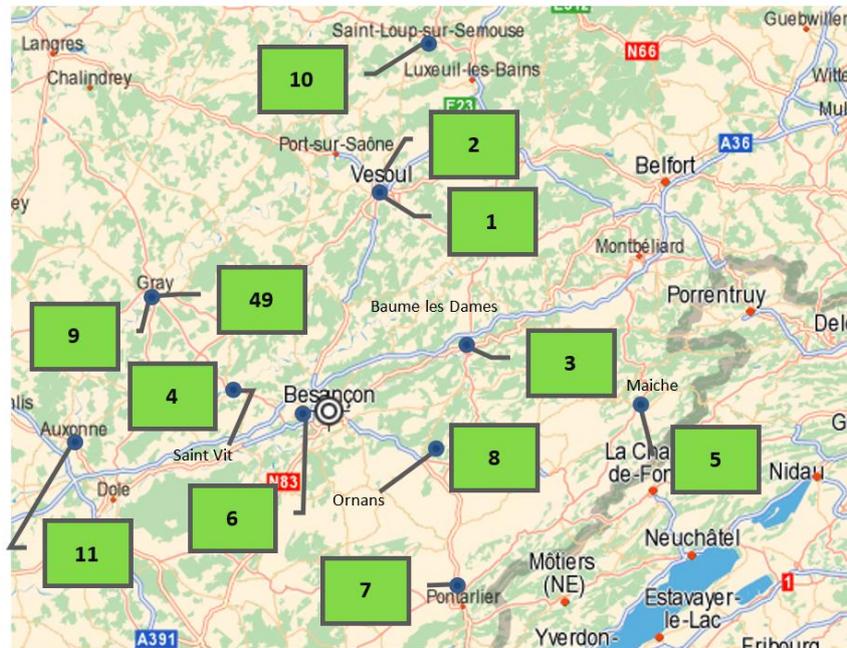
Le présent manuel de prélèvement regroupe tous les aspects généraux des exigences et dispositions concernant le pré-analytique. Il est complété par un autre document : « Guide pratique de prélèvement » présentant uniquement les aspects pratiques dont vous avez besoin au moment du prélèvement, auprès de vos patients, et qui vous sera distribué en version papier.

Nous espérons que ces 2 documents, composant le manuel de prélèvement, vous apporteront toute l'aide utile dans votre activité de préleveur, et restons à l'écoute de vos remarques et suggestions afin de le faire évoluer efficacement.

# Présentation des laboratoires

**LPA (Laboratoires de Proximité Associés)**, est un Laboratoire de Biologie Médicale Multi Site (LBMMS), constituée de 12 sites, répartis sur le Doubs et la Haute-Saône.

Adresse du site internet : [www.mesanalyseslpa.fr](http://www.mesanalyseslpa.fr)



## site 1 : Laboratoire de Vesoul-Curie

### Coordonnées :

80 rue Pierre Curie  
70000 VESOUL  
Tel : 03.84.76.66.66  
Fax : 03.84.76.66.34

[secretariat.vescurie@mesanalyseslpa.fr](mailto:secretariat.vescurie@mesanalyseslpa.fr)

### Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 7h30-18h  
- le samedi : 7h30h-13h30

*Biologistes médicaux : Christine BUISSON, Pascale KAIGHOBADI, Fabien LEJARRE*

## site 2 : Laboratoire de Vesoul-Belin

### Coordonnées :

12 A rue Edouard Belin  
70000 VESOUL  
Tel : 03.84.75.33.94  
Fax : 03.84.76.06.12

[secretariat.vesbelin@mesanalyseslpa.fr](mailto:secretariat.vesbelin@mesanalyseslpa.fr)

### Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 7h30-18h  
- le samedi : 7h30-12h

*Biologistes médicaux : Christine BUISSON, Pascale KAIGHOBADI, Fabien LEJARRE*

### Site 3 : Laboratoire de Baume les dames

*Coordonnées :*

4 rue Courvoisier  
25110 BAUME LES DAMES  
Tel : 03.81.84.32.11  
Fax : 03.81.84.19.89

[secretariat.baume@mesanalyseslpa.fr](mailto:secretariat.baume@mesanalyseslpa.fr)

*Horaires d'ouverture :*

- du lundi au vendredi : 8h-12h / 14h-18h  
- le samedi : 8h-12h

*Biologistes médicaux :* Pascal BARBIERY – Nathalie RIVOIRE

### Site 4 : Laboratoire de Saint-Vit

*Coordonnées :*

8 rue Charles de Gaulle  
25410 SAINT-VIT  
Tel : 03.81.87.50.92  
Fax : 03.81.87.52.51

[secretariat.saintvit@mesanalyseslpa.fr](mailto:secretariat.saintvit@mesanalyseslpa.fr)

*Horaires d'ouverture :*

- du lundi au vendredi : 8h-18h  
- le samedi : 8h-12h

*Biologistes médicaux :* Sylvie ALEX

### Site 5 : Laboratoire de Maiche

*Coordonnées :*

9 bis rue de l'Helvétie  
25120 MAICHE  
Tel : 03.81.64.18.73  
Fax : 03.81.64.25.87

[secretariat.maiche@mesanalyseslpa.fr](mailto:secretariat.maiche@mesanalyseslpa.fr)

*Horaires d'ouverture :*

- du lundi au vendredi : 8h-12h / 14h-17h45  
- le samedi : 7h30-12h

*Biologistes médicaux :* Sylvie ALEX, Pascal BARBIERY, Mathilde BOUSSARD,  
Mathilde LUGAND, Pierre MARCHENAY

### Site 6 : Laboratoire des Hauts du Chazal

*Coordonnées :*

12 rue Françoise Dolto  
25000 BESANCON  
Tel : 03.81.40.24.80  
Fax : 03.81.40.24.99

[secretariat.besancon@mesanalyseslpa.fr](mailto:secretariat.besancon@mesanalyseslpa.fr)

*Horaires d'ouverture :*

- du lundi au vendredi : 7h30-18h  
- le samedi : 7h30-12h

*Biologistes médicaux :* Sylvie ALEX, Mathilde BOUSSARD, Pascale KAIGHOBADI, Fabien LEJARRE, Vincent LOMBARDOT, Mathilde LUGAND, Pierre MARCHENAY, Philippe MERLE, Nathalie RIVOIRE

## Site 7 : Laboratoire de Pontarlier

### Coordonnées :

18 rue du Dr Grenier  
25300 PONTARLIER  
Tel : 03.81.39.02.02  
Fax : 03.81.39.55.56

[secretariat.pontarlier@mesanalyseslpa.fr](mailto:secretariat.pontarlier@mesanalyseslpa.fr)

### Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 7h30-12h30 / 14h-18h  
- le samedi : 7h30-12h

*Biologistes médicaux : Pierre MILLON*

## Site 8 : Laboratoire de Ornans

### Coordonnées :

1 rue Saint-Laurent  
25290 ORNANS  
Tel : 03.81.62.28.72  
Fax : 03.81.62.49.50

[secretariat.ornans@mesanalyseslpa.fr](mailto:secretariat.ornans@mesanalyseslpa.fr)

### Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 7h30-12h / 14h-18h  
- le samedi : 7h30-12h

*Biologistes médicaux : Florence MOUGEY*

## Site 9 : Laboratoire de Gray-Mavia

### Coordonnées :

5A Quai Mavia  
70100 GRAY  
Tel : 03.84.65.47.87  
Fax : 03.84.65.45.22

[secretariat.gray@mesanalyseslpa.fr](mailto:secretariat.gray@mesanalyseslpa.fr)

### Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 7h30-12h / 14h-18h  
- le samedi : 7h30-14h

*Biologistes médicaux : Catherine FOURNAT, Vincent LOMBARDOT, Philippe MERLE*

## Site 10 : Laboratoire de Saint-Loup sur Semouse

### Coordonnées :

1 avenue Jacques Parisot  
70800 ST LOUP SUR SEMOUSE  
Tel : 03.84.94.10.60  
Fax : 03.84.94.28.40

[secretariat.saintloup@mesanalyseslpa.fr](mailto:secretariat.saintloup@mesanalyseslpa.fr)

### Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 7h30-12h30  
13h30-17h30  
- le samedi : 7h30-12h

*Biologistes médicaux : Isabelle FOREST*

## Site 11 : Laboratoire d'Auxonne

### Coordonnées :

20 Boulevard Pasteur  
21130 AUXONNE  
Tel : 03.80.27.02.99

[secretariat.auxonne@mesanalyseslpa.fr](mailto:secretariat.auxonne@mesanalyseslpa.fr)

### Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 8h-12h / 14h-18h  
- le samedi : 8h-12h30

*Biologistes médicaux : Aurélien SAVIOZ*

## Site 49 : Laboratoire de Gray-Thiers

### Coordonnées :

32 rue Thiers  
70100 GRAY  
Tel : 03.84.65.08.32  
Fax : 03.84.65.29.90

[secretariat.gray@mesanalyseslpa.fr](mailto:secretariat.gray@mesanalyseslpa.fr)

### Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 7h30-9h  
- le samedi : fermé

*Biologistes médicaux : Catherine FOURNAT, Vincent LOMBARDOT, Philippe MERLE*

# Le prélèvement sanguin



## 1. Matériel de prélèvement

### → Boîtes de prélèvements

Le laboratoire met à la disposition des préleveurs externes des **boîtes de prélèvements conformes** à la réglementation **ADR** (*Accord européen relatif au transport des matières Dangereuses par la Route*), **conçues en triple emballage P650**.

**Une boîte** devra contenir les échantillons **d'un seul et unique patient**.

Bien **vérifier la date de péremption** indiquée dans la boîte avant de réaliser le prélèvement.

Pour bien gérer votre **stock de boîtes** et éviter que le matériel n'atteigne la date de péremption :

- utiliser toujours les boîtes les plus anciennes en premier
- ne pas faire de réserve de boîtes trop importante, des boîtes sont toujours disponibles au laboratoire

Voici les 3 types de boîtes conformes actuellement disponibles :

#### COFFRET HEMOBOX 4



#### COFFRET HEMOBOX II



#### COFFRET QUALIBOX



**Bien laisser la coque translucide pour garantir le triple emballage et l'étanchéité du compartiment échantillons, ainsi que l'absorbant présent dans chaque boîte.**

### → Contenu des boîtes

Chaque boîte est composée à minima du matériel suivant :

- **Tubes** : 1 tube bleu (Citrates de sodium) - 2 tubes secs avec gel (avec activateur de coagulation) – 1 tube vert avec gel (Héparine de Lithium) – 2 tubes violets (EDTA K2) – 1 tube gris (Fluorure de sodium et oxalate de potassium)
- **1 aiguille stérile à usage unique**. Il en existe différents modèles. Se renseigner auprès de votre laboratoire
- **1 pansement**
- **1 corps de prélèvement**
- **Une fiche de transmission vierge et une fiche de renseignements pour examens d'immuno-hématologie**

En cas de besoin de matériel spécifique non contenu dans les boîtes (tube neutre, tube spécifique...), faites la demande à votre laboratoire, qui vous fournira le matériel ou vous conseillera sur le matériel à choisir.

## → Stockage des boîtes (avant prélèvement)

Les boîtes de prélèvement, en attendant leur utilisation, devront être stockées **dans un local dont la température sera comprise entre 4 et 25°C** pour éviter l'altération des tubes de prélèvement.

❗ **Ne pas stocker les boîtes dans les véhicules**, car en période de **grand froid** ou de **forte chaleur**, l'altération des tubes ne sera pas visible mais aura une influence sur le résultat des analyses.

**Le laboratoire recommande très fortement de n'utiliser que le matériel de prélèvement qu'il fournit ou qu'il préconise.**



## 2. Procédure détaillée pour réaliser un prélèvement sanguin

➤ Réaliser au préalable un lavage des mains (savon désinfectant).

❗ *Le port de gant est fortement recommandé pour minimiser les risques d'exposition aux agents biologiques.*

➤ **S'assurer de l'identité du patient et des conditions particulières de prélèvement en fonction de l'ordonnance** : à jeun, avant prise de médicaments... (voir dans le manuel de prélèvement aspects pratiques ou dans la fiche synthétique)

➤ **Préparer le matériel et les tubes nécessaires selon la liste les analyses**

➤ **Choisir le site de ponction**

- ~ Demander au patient de tendre le bras vers le bas et éventuellement de serrer le poing
- ~ Poser le garrot environ 10 cm au-dessus du site de ponction. Le temps de pose du garrot **ne devrait idéalement pas excéder 30 secondes** pour éviter toute hémococoncentration, (**grand maximum 1 minute**).
- ~ Rechercher visuellement et par palpation la veine au pli du coude, aux avants bras, ou au dos de la main.
- ~ Se désinfecter les mains avec solution hydro alcoolique
- ~ Réaliser une antisepsie de la peau à l'aide d'un coton imprégné de solution antiseptique, soit de haut en bas, soit en escargot du centre vers l'extérieur, sans repasser au même endroit. (Ne jamais palper le site après désinfection)

➤ **Réaliser la ponction veineuse**

- ~ Utiliser les tubes selon l'ordre mentionné ci-après :  
*Recommandations CLSI (NCCLS), Déc. 2007, Doc. H3-A6 et GEHT 2007 ([www.geht.org](http://www.geht.org))*

**Ponction réalisée à l'aide d'une aiguille standard :**



Autres tubes :  
toujours en  
dernier

Nombre de Retournements :	4	6	6	10	10	10	10
---------------------------	---	---	---	----	----	----	----

**Ponction réalisée à l'aide d'une unité à ailettes ou d'une aiguille vision :**

**Sans Hémocultures :**



Autres tubes :  
toujours en  
dernier

**Avec Hémocultures :**



Autres tubes :  
toujours en  
dernier



- ~ Desserrer le garrot dès que le sang coule dans le premier tube.
- ~ Laisser les tubes se remplir entièrement avant de les retirer.
- ~ Bien **homogénéiser** chaque tube immédiatement après son retrait du corps de prélèvement par plusieurs retournements lents. (*nombre de retournements recommandés indiqué sous la couleur de chaque bouchon page précédente*)
- ~ Une fois le dernier tube retiré, retirer l'aiguille tout en comprimant la veine avec un coton propre.
- ~ Le patient assure la compression pendant quelques instants.
- ~ Éliminer le matériel de ponction dans un collecteur à déchets, conforme à la législation (cf page 18). **⚠ Ne jamais recapuchonner une aiguille.**
- **identifier chaque tube** à l'aide des étiquettes pré-identifiées au nom du patient, ou à l'aide d'étiquettes vierges préalablement renseignées, ou en écrivant directement et de façon lisible sur le tube.

Les informations devant figurer sur le tube sont détaillées dans le **décret n°2002-660 du 30 avril 2002** :

- **NOM, PRENOM, NOM de naissance, sexe et date de naissance du patient**
- **Nom du préleveur**
- **Date du prélèvement**
- **Heure du prélèvement**

- Poser un pansement ou un sparadrap sur un coton

- Renseigner la fiche de transmission (cf page 12) et les autres fiches le cas échéant (cf page 14)

### 3. Recommandations particulières

**De multiples facteurs impactent les résultats. Afin de garantir leur qualité, voici quelques recommandations à suivre :**

- Veiller à adapter l'heure de prélèvement pour les analytes instables afin de respecter le délai maximum d'acheminement jusqu'au laboratoire et garantir des résultats exploitables (voir fiche synthétique)
- Veiller au bon remplissage des tubes : le non-respect des proportions sang/anticoagulant peut perturber de manière significative les résultats, notamment pour les analyses d'hémostase (TCA, INR...) et d'hématologie (numération formule sanguine...)
- Penser à utiliser un tube de purge (tube neutre) avant le tube bleu si utilisation d'une unité à ailettes ou d'une aiguille vision (s'adresser au laboratoire).
- Ne pas transvaser d'un tube à l'autre : les anticoagulants présents dans les tubes sont différents en fonction des analytes dosés. Le mélange de ces anticoagulants peut nuire gravement aux résultats.  
*Ex : le tube mauve contient un anticoagulant à base de potassium ; Le tube jaune contient un activateur de la coagulation...*
- En cas de prélèvement difficile : le préciser sur la fiche de transmission et s'assurer auprès du laboratoire que le volume d'échantillons est suffisant et conforme.  
*Ex : un prélèvement difficile peut perturber certains résultats (TCA, INR, Potassium...). Il sera utile pour le médecin d'en avoir connaissance pour prendre du recul par rapport au résultat.*
- Les causes d'hémolyse : les difficultés de prélèvement, l'agitation trop forte du tube, le délai de transport trop important, les conditions de température non respectées, peuvent entraîner une hémolyse et perturber les résultats.
- Identitovigilance :
  - **L'identification des échantillons** doit obligatoirement être faite par le préleveur au moment du prélèvement.
  - nous attirons votre attention sur une erreur récurrente : l'utilisation des étiquettes pré-remplies au nom de monsieur pour madame et inversement. **Bien contrôler que la fiche de transmission fournie par le patient est bien la sienne et non pas celle de son conjoint.**
- Les consignes pré-analytiques particulières concernant chaque analyse sont détaillées dans le « **guide pratique de prélèvement** » (C2-D13).

# Renseignements administratifs et cliniques



## 1. Fiche de transmission

Arrêté du 20 juin 2003 fixant la présentation de la fiche de prélèvement de biologie médicale

- Une fiche de transmission vierge est systématiquement présente dans les boîtes de prélèvements. Le préleveur pourra néanmoins utiliser une fiche de transmission pré-remplie au nom du patient (et en possession de ce dernier), s'il y a déjà eu des prélèvements externes réalisés pour celui-ci.

*Un modèle de fiche de transmission vierge vous est présenté page 12.*

La fiche de transmission et l'ordonnance doivent toujours accompagner un prélèvement (*sauf si l'ordonnance est renouvelable, et déjà au laboratoire. Dans ce cas noter simplement les analyses et préciser date de l'ordonnance*).

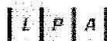
- Tous les renseignements demandés sont nécessaires : ils sont une aide précieuse à l'interprétation précise des résultats par le biologiste. Veiller à bien remplir de façon exhaustive la fiche de transmission.

Renseigner correctement et lisiblement **Nom d'usage, prénom, nom de naissance, sexe, date de naissance et adresse du patient**, ou contrôler sur la fiche pré-remplie que toutes ces informations sont correctes. Noter également le numéro de téléphone (fixe et portable) et l'adresse mail en cas de souhait de consultation des résultats sur internet.

Certaines informations sont indispensables en fonction des analyses :

- date des dernières règles pour les examens d'hormonologie (BHCG...)
  - poids pour les clearances de créatinine selon COCKROFT
  - nom de l'anticoagulant, posologie et cible pour les INR
  - posologie pour les médicaments (date et heure de la dernière prise, poids du patient)
  - traitement antibiotique pour prélèvements bactériologiques
  - nom d'usage et nom de naissance pour les groupes sanguins
  - et tous renseignements cliniques ou informations diverses (modalités de transmission des résultats, caisse primaire et complémentaire) car ils contribuent en effet à une meilleure prise en charge du dossier du patient
- **Renseigner impérativement** le nom du préleveur, la date et l'heure du prélèvement, afin de permettre au laboratoire de savoir si les conditions sont réunies pour accepter les échantillons en vue de les analyser.
  - Le laboratoire pratique le tiers payant. Joindre les documents de sécurité sociale et mutuelle pour permettre la prise en charge si le patient n'est pas encore connu au laboratoire. Pour connaître le prix des analyses et leur remboursement, contacter le laboratoire.
  - Demande d'analyses à réaliser en urgence : cocher la mention «URGENT» sur la fiche de transmission et bien préciser comment le laboratoire peut joindre le médecin (appel, fax...) et à quel numéro (si différent du cabinet).

① Une liste des examens réputés urgents est disponible sur le site internet du laboratoire : [www.mesanalyseslpa.fr](http://www.mesanalyseslpa.fr)



**Document à donner à votre infirmier(e)  
 et à retourner lors de votre prochaine analyse  
 (merci de le corriger si nécessaire)**



**Dossier URGENT**  (A cocher si nécessaire)

**MOTIF DE L'URGENCE et MODE DE TRANSMISSION :**  
 .....

**PATIENT : Identité**

N° Patient : 0498928

Expéditeur : LPA, Laboratoire de Biologie Médicale 12 Rue Françoise Dolto  
 25000 BESANCON - PLI CONFIDENTIEL  
**M. TEST C3-C4-PTH**

**PATIENT : Renseignements**

Tél  
 Port  
 Mail

Résultats au Laboratoire   
 Transmis par Poste   
 Internet

Date de naissance : ..../../... à  
 Nom de naissance : Sexe : M

**ASSURE / FACTURATION** Joindre une photocopie des attestations SS et mutuelle pour une première prise en charge (ou si changement de situation)

N° de SS  
 Caisse de SS (RO)  
 Mutuelle (RC)

Facturation au Patient  
 Tiers Payant =>

RO + RC  CMU  
 ALD  Maternité  
 Invalidité  AT- Date :

**MEDECINS** Prescripteur  
 Médecin 2  
 Médecin 3

Sauf cas particulier, un compte-rendu sera adressé  
 au(x) médecin(s) par courrier (papier et/ou électronique).

En cas de transmission particulière, compléter le cadre Urgence

**TRANSMETTEURS** T1 T2

**PRELEVEMENT** Effectué par (Nom/Prénom/N°RPPS) ..... Le ..... / ..... / 201..... à ..... h .....  
 Problème(s) rencontré(s) :

Nature : - Sang  Documents joints : - Ordonnance  Date ordonnance ou examen(s) demandé(s) :  
 - Urine  - Attestation SS  (si renouvellement ou ordonnance non jointe)  
 - Selles  - Attestation Mutuelle   
 - Autre  - Attestation CMU

**RENSEIGNEMENTS CLINIQUES**

Si dosage de médicament :

- Nom :  
 - Posologie :  
 - Heure de la dernière prise : ..... h .....

Autres : .....

Si TCA (ou activité anti Xa) :  
 - Type d'héparine :  
 - Heure de dernière injection : ..... h .....

Si INR :  
 - Nom de l'AVK :  
 - Posologie : .....  
 - Cible thérapeutique :

Si à jeûn : Heure de la dernière  
 prise de nourriture : .....h.....

Si Béta HCG ou bilan hormonal :  
 - DDR : ..... / ..... / .....

Si Clearance de Cockcroft :  
 - Poids : ..... kg

**CADRE RESERVE AU LABORATOIRE**

Réceptionné le .... / ..... / 201..... à ..... h ..... par :

Bleu  Jaune  Vert  Mauve  Gris  Urine  Urine  Selles  Autre   
 (échantillon) (24 heures)

ANOMALIE(S) :

**PORTOIR / POSITION :**

**IDENTIFICATION DES ECHANTILLONS : VERIFIER les Nom, Prénom, Nom de naissance (NDN), DDN, Sexe et COMPLETER Préleveur, Date et Heure de prélèvement.**

TEST  
 C3-C4-PTH  
 NDN :  
 DDN : ..../../.....  
 Prélevé par  
 Le à

Sexe : M

TEST  
 C3-C4-PTH  
 NDN :  
 DDN : ..../../.....  
 Prélevé par  
 Le à

Sexe : M

TEST  
 C3-C4-PTH  
 NDN :  
 DDN : ..../../.....  
 Prélevé par  
 Le à

Sexe : M

TEST  
 C3-C4-PTH  
 NDN :  
 DDN : ..../../.....  
 Prélevé par  
 Le à

Sexe : M

TEST  
 C3-C4-PTH  
 NDN :  
 DDN : ..../../.....  
 Prélevé par  
 Le à

Sexe : M

TEST  
 C3-C4-PTH  
 NDN :  
 DDN : ..../../.....  
 Prélevé par  
 Le à

Sexe : M

TEST  
 C3-C4-PTH  
 NDN :  
 DDN : ..../../.....  
 Prélevé par  
 Le à

Sexe : M

TEST  
 C3-C4-PTH  
 NDN :  
 DDN : ..../../.....  
 Prélevé par  
 Le à

Sexe : M

## 2. Autres fiches de transmission

D'autres fiches de renseignements spécifiques ou de consentement peuvent être nécessaires :

- **Pour les examens immuno-hématologique** (groupe sanguin, RAI...) : une fiche spécifique doit impérativement être remplie **par le patient** (pour les données d'identité) et **par le préleveur**.  
*Cette fiche vous est présentée page suivante.*
- **pour les examens bactériologiques**, il existe une fiche de renseignements spécifiques pour chaque type de prélèvements, fournie avec le matériel de prélèvement concerné.
- **pour les analyses génétiques** : un lien vers les formulaires du laboratoire spécialisé est disponible sur notre site internet.
- **pour le calcul du risque de T21** : une fiche spécifique est remplie par le médecin et devra être complétée par le préleveur. Ce document est disponible au laboratoire sur simple demande.
- **le consentement du patient** est nécessaire en cas d'examen non remboursé. Le préciser et faire signer le patient sur la fiche de transmission. (Un modèle de la fiche utilisée au laboratoire est disponible page 15 pour information). En cas d'absence de consentement écrit, le patient sera contacté par téléphone.

## Fiche de renseignements Immuno-Hématologie

### IDENTITE DU PATIENT telle que sur carte d'identité

**A REMPLIR PAR LE PATIENT EN LETTRES MAJUSCULES**

Nom<sup>1</sup> : .....

Prénom<sup>1</sup> : .....

Nom de naissance<sup>1</sup> : .....

Date de naissance<sup>1</sup> : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Lieu de naissance : .....

Sexe<sup>2</sup> :  Féminin       Masculin

Signature patient :

Étiquette Fiche IH  
(réservé au laboratoire)

*Réservé au laboratoire : Avant étiquetage des tubes, vérification de la concordance entre identité manuscrite et étiquette fiche IH, faite par : .....*

### INDICATIONS DU GROUPE indispensable pour le remboursement

Opération prévue le : \_\_ / \_\_ / 20 \_\_

Transfusion prévue le : \_\_ / \_\_ / 20 \_\_       Post-transfusion

Femme enceinte       Autre (non remboursable) : .....

### RENSEIGNEMENTS CLINIQUES OBLIGATOIRES

Transfusions antérieures :  Non       Oui - Date : .....

RAI positives connues :  Non       Oui - Préciser type : .....

Grossesses antérieures :  Non       Oui - Nombre : ..... (y compris fausses couches et IVG)

Grossesse en cours :  Non       Oui - DDR : \_\_ / \_\_ / 20 \_\_  
ou date début grossesse : \_\_ / \_\_ / 20 \_\_

Injection anti D ou Rhophylac® :  Non       Oui - Date : .....

Si oui : Dose :  200µg       300µg - Injection :  IV       IM

Autres renseignements : .....

### IDENTIFICATION DU PRELEVEUR

Nom du préleveur : ..... Fonction : .....

Date prélèvement : \_\_ / \_\_ / 201\_\_      Heure prélèvement : \_\_ h \_\_

Contrôle pièce identité :  Non       Oui

Signature préleveur :

Étiquette SCANFLOT  
(réservé au laboratoire)

<sup>1</sup>renseignements à préciser sur les étiquettes d'identification

	FORMULAIRE	<b>C1-F01</b>
	<b>Consentement patient situations particulières</b>	
	Version 6	
	Date d'application : 2016-04-05	
		Page 1 sur 1

Demande d'analyses supplémentaires par rapport à une ordonnance existante

Demande d'analyses sans ordonnance. Montant à régler : .....€

Accord pour la réalisation d'analyses Hors Nomenclature. Montant à régler : .....€

Refus d'analyses prescrites (à préciser) :

Le prescripteur en sera informé sur le compte-rendu

Demande de transmission des résultats au patient par Fax (exceptionnellement).

N° de Fax (à inscrire par le patient) :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Sexe :  H  F

Analyses demandées : >  
>  
>  
>

Coller ici une étiquette avec le numéro du dossier

ou

inscrire le n° de dossier :

-----

Médecin traitant à contacter en cas de résultats perturbés : .....

En signant ce document, je reconnais avoir été informé :

- des conditions de prélèvement
- du lieu de réalisation de ces analyses
- du délai et des modalités de rendu des résultats
- du montant à payer
- du fait que le laboratoire ne pourra pas me faire bénéficier du tiers-payant
- que la confidentialité de la transmission de mes résultats par Fax n'est pas garantie

Je m'engage à régler le montant de ces analyses au laboratoire.

Fait à ..... le .....

Signature

*Une fois ce document rempli : le scanner dans le dossier du patient en «documents divers» et détruire le support papier.*

# Conservation et transport des échantillons



## 1. Échantillons sanguins

Les échantillons sanguins sont transportés dans les boîtes fournies par le laboratoire, à température ambiante, c'est-à-dire entre **10°C et 25°C**.

→ Pour tous les analytes dits « **stables** », **une durée de 10h à température ambiante est acceptée**, pour acheminer les échantillons jusqu'au laboratoire.

→ Certains analytes **instables** devront être acheminés au laboratoire **dans des délais plus courts** afin de garantir un résultat correct. Se référer à la fiche synthétique pour les détails.

Les délais pré-analytiques exprimés dans ce manuel de prélèvement sont issus des fiches techniques des analyses ou d'articles scientifiques reconnus (Portugal...)

## 2. Autres échantillons

Les modalités de transport des autres échantillons sont détaillées sur les fiches de renseignements spécifiques fournies par le laboratoire et accompagnant le flacon ou les écouvillons.

## 3. Points de collecte

Les points de collecte seront définis afin de garantir que :

- la température de conservation des échantillons est respectée
- la confidentialité des échantillons et des patients est préservée
- la sécurité des personnes pouvant entrer en contact avec les échantillons ou le matériel de prélèvement n'est pas menacée

## 4. Transport

En période de **forte chaleur ou grand froid**, afin de garantir **le transport en t° ambiante** des échantillons, essentiel pour la qualité des résultats, **il est fortement conseillé de suivre les consignes suivantes :**

- Mettre la climatisation dans les véhicules en cas de forte chaleur l'été ou de pré chauffer et dégivrer les véhicules en hiver.
- **Garer** dans la mesure du possible les véhicules à l'ombre en été
- **Mettre** un ou 2 blocs accumulateurs de froid en été dans la glacière de transport
- **Ne laisser** en aucun cas les boîtes de prélèvement destinées à de futurs prélèvements dans les voitures de jour comme de nuit, en hiver comme en été.

# Règles d'acceptation et de refus des échantillons

*Selon décret 2002-660 du 30 avril 2002 relatifs aux conditions de transmission des prélèvements au laboratoire.*

Par soucis de qualité des résultats rendus, le laboratoire refuse de prendre en charge ou de travailler sur des échantillons dès lors que l'identité du patient ou la conservation pré-analytique des échantillons n'est plus garantie.

Le laboratoire donne dans ce manuel de prélèvement et dans la fiche synthétique toutes les indications qui permettent aux préleveurs de réaliser un **prélèvement conforme** et de transmettre au laboratoire les échantillons de manière **à garantir sa qualité jusqu'à l'analyse**.

Chaque situation de non-respect des préconisations données donnera lieu à une étude d'acceptation ou de rejet des échantillons concernés, et le préleveur en sera informé.

- **Responsabilité** : la responsabilité globale de l'activité de traitement des analyses appartient au biologiste. En cas de doute, il est le seul à pouvoir accepter ou refuser une demande d'analyse. Les responsabilités des différentes étapes appartiennent aux personnes qui reçoivent et traitent la demande d'analyse. En cas de problème, une phrase apparaîtra sur le compte rendu de résultats (Non-Conformité).
- **Ordonnance médicale** : Conformément au décret 2002-660, lorsque le prélèvement est effectué par un professionnel de santé, l'ordonnance devra être accompagnée d'une fiche de transmission.



## Règles d'acceptation de la prescription

La demande d'examen de biologie médicale s'appuie généralement sur une prescription médicale (ordonnance).

Il est néanmoins possible de réaliser des analyses sans ordonnance dans les situations suivantes :

- Demande orale formulée par le médecin
- Demande d'un patient : dans ce cas un consentement écrit lui sera préalablement demandé (modèle présenté quelques pages plus haut) ainsi que le nom d'un médecin à qui communiquer le résultat.

# Analyses complémentaires



Pour toute **demande d'ajout d'analyse** sur des échantillons déjà prélevés, contacter rapidement le laboratoire afin de savoir si les conditions pré-analytiques sont encore satisfaites pour permettre leur réalisation. (Conditions de conservation, quantité, délai par rapport au moment du prélèvement...)

Certaines analyses, non initialement prescrites, peuvent être déclenchées par le laboratoire en fonction du résultat obtenu, conformément à la nomenclature des actes de biologie médicale. Dans ce cas le prescripteur en sera informé.

# Élimination des déchets



*Selon décret 97-1048 du 6-11-1997 relatif à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés*

*Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés*

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et assimilés, produits par les professionnels de santé (aiguilles, matériel contaminé ou potentiellement contaminé...), sont sous la responsabilité du professionnel de santé qui les a produits.

Les DASRI doivent être séparés des autres déchets dès leur production et placés dans des emballages spécifiques.

Ces emballages spécifiques des DASRI sont à usage unique. Ils doivent pouvoir être fermés temporairement en cours d'utilisation et doivent être fermés définitivement avant leur enlèvement.

Tout producteur de DASRI doit signer un contrat avec une société d'enlèvement de déchets contaminés.

**Le laboratoire n'est pas habilité à collecter ces déchets.**

# Rendu des résultats



Les **délais de rendu** des résultats sont indiqués dans la liste des analyses du manuel de prélèvement « aspects pratiques ».

Le laboratoire dispose d'un [serveur de résultats par internet](#) sécurisé à l'usage des patients et des correspondants du laboratoire (labolpa.fr), ce qui permet de raccourcir les délais de transmission. S'adresser au laboratoire pour obtenir les identifiants et mots de passe de connexion.

Par défaut, les résultats sont postés au patient, sauf indication contraire de votre part. Ajouter 2 à 3 jours supplémentaires pour le délai de la poste.

Le médecin reçoit un exemplaire systématiquement et est directement prévenu en cas de résultats pathologiques.

Si un patient prélevé à domicile vient chercher ses résultats au laboratoire : on lui demandera de confirmer son identité (date de naissance, adresse...)